

Rapport

Date de la séance du CE: 10 juin 2015
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 662241
Classification: Non classifié

Rapport d'information du Comité gouvernemental de la HES-SO à la Commission inter- parlementaire de contrôle HES-SO pour la période 2013 ; comptes annuels 2013 et budget 2015

Prise de connaissance par le Conseil-exécutif et proposition au Grand Conseil

Table des matières



1	Synthèse	2
2	Base légale.....	2
3	Description de l'affaire	2
4	Synthèse du Rapport d'information du Comité gouvernemental de la HES-SO à la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO.....	2
4.1	Gouvernance	3
4.2	Enseignement.....	4
4.3	Recherche appliquée et développement Ra&D	4
4.4	Politique d'assurance qualité	5
4.5	Egalité des chances.....	5
4.6	Ressources humaines, ressources financières	6
5	Bilan.....	6
6	Proposition.....	7

1 Synthèse

Le Rapport d'information pour l'année 2013 présente les faits marquants, le développement politique et institutionnel, l'évolution de l'enseignement et de la recherche et enfin les résultats financiers de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale. L'année sous revue, celle des 15 ans d'existence de la HES-SO et aussi celle de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention HES-SO, a été marquée par la mise en place d'une gouvernance remaniée, avec de nouveaux responsables, de nouveaux organes et un développement important des pratiques. Parallèlement, chaque école a poursuivi son développement des filières Bachelor, Master et formation continue. Au plan financier, le bouclage final 2013 présente une charge cantonale globale inférieure de 1,05 million en comparaison du budget 2014 avec 347 étudiants et étudiantes EPT de plus.

2 Base légale

Article 7 de la convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse romande (HES-SO) du 26 mai 2011 (Annexe 1 de la loi du 23 janvier 2014 relative à l'adhésion du canton de Berne à la convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale et à la convention intercantonale concernant la Haute Ecole Arc Berne-Jura-Neuchâtel; RSB 439.32)

3 Description de l'affaire

Comme il est maintenant d'usage, le « Rapport d'information du Comité gouvernemental de la HES-SO à la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO pour la période 2013 » (ci-après le Rapport) est transmis au Grand Conseil en annexe au présent rapport synthétique de la Direction de l'instruction publique ; le Rapport est accompagné des comptes 2013 et du budget 2015. Le présent rapport reprend les éléments les plus importants et est traduit en allemand.

Le Rapport 2013 est particulier dans le sens qu'il couvre une année de profonde mutation puisque, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle convention intercantonale HES-SO le 1^{er} janvier de la même année, c'est l'ensemble de la gouvernance de la HES-SO qui a évolué.

Le « Rapport annuel 2014 de la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO (CIP HES-SO) » est aussi joint en annexe.

Le Rapport aborde les thèmes suivants : Gouvernance, Enseignement, Recherche appliquée et développement Ra&D, Politique d'assurance qualité, Egalité des chances et enfin, Ressources et infrastructures. Contrairement au Rapport de l'année 2012, celui-ci n'est pas accompagné en fin de document d'une présentation des statistiques générales (tableau de bord) mais, s'il y a lieu, les chiffres significatifs se rapportant aux thèmes suivent directement les énoncés.

4 Synthèse du Rapport d'information du Comité gouvernemental de la HES-SO à la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO¹

L'entrée en vigueur de la nouvelle convention intercantonale HES-SO a entraîné la mise en place d'une nouvelle gouvernance. Les changements se sont succédés à un rythme soutenu

¹ Certains passages jugés essentiels, notamment les informations touchant le processus de mise en œuvre de la nouvelle convention, ont été directement extraits du Rapport pour être traduits en allemand. Pour le confort du lecteur et vu l'objectif du texte, ces passages ne sont pas mis entre guillemets comme les bonnes pratiques le voudraient.

au fil des mois, sous l'égide du projet HES-SO//transition dont le but était de coordonner la mise en œuvre de la convention intercantonale.

4.1 Gouvernance

Le schéma de la page 5 du Rapport donne un aperçu des éléments mis en place en 2013. Le Rectorat a été institutionnalisé et Madame Luciana Vaccaro a été nommée à sa tête. Les vice-recteurs² sont membres du rectorat. Le Comité directeur est maintenu, il est composé du Rectorat, des cinq directeurs ou directrices généraux des hautes écoles des cantons/régions partenaires et des responsables des domaines Design et Arts visuels, Economie et Services, Ingénierie et Architecture, Musique et Arts de la scène, Santé et Travail Social. Chaque domaine est conduit par un Conseil de domaine qui réunit notamment les directions des domaines des hautes écoles concernées. Durant l'année 2013, les domaines ont principalement focalisé leurs travaux sur leur fonctionnement afin d'être en mesure de définir un règlement d'organisation des domaines en 2014.

La gouvernance selon la nouvelle convention est organisée dans le cadre d'un dispositif contractuel qui lie entre eux les différents partenaires :

- la convention intercantonale HES-SO, de durée illimitée, qui lie les sept cantons partenaires ;
- la convention d'objectifs quadriennale qui lie les cantons partenaires (le Comité gouvernemental) à la HES-SO (au Rectorat) ;
- les mandats de prestations quadriennaux qui lient le Rectorat à chaque domaine d'une part et à chaque école d'autres part.

La figure de la page 8 du Rapport illustre ce dispositif.

Le processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation du dispositif contractuel³, intitulé cycle stratégique, a intensément occupé le Comité directeur tout au long de l'année : ce processus est ajusté et documenté au fur et à mesure de son déploiement. Ainsi le Comité gouvernemental a été saisi le 24 juin 2013 d'un prototype de convention d'objectifs qui a proposé un texte mettant l'accent sur le développement académique de la HES-SO. La première convention d'objectifs viendra, une fois instaurée, remplacer le prototype actuel. Elle couvrira alors les années 2017-2020 et liera la HES-SO aux cantons partenaires représentés par le Comité gouvernemental. L'élaboration de cette convention d'objectifs ainsi que celle des mandats de prestations qui en découleront, ont débuté à l'été 2013 par la mise au point d'outils à l'usage des domaines et des hautes écoles dans l'élaboration de leurs stratégies respectives. A noter que les trois hautes écoles conventionnées qui sont la Haute école de théâtre de Suisse romande (La Manufacture), la Haute Ecole de viticulture et œnologie (Changins) et l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL) sont rattachées à la HES-SO par des conventions particulières. Les deux premières ont été adoptées par le Comité gouvernemental le 8 mars 2013 et la troisième le 24 juin 2014.

La convention intercantonale prévoit trois règles pour le personnel d'enseignement et de recherche : un catalogue des fonctions, des exigences à l'engagement et des missions principales. Un groupe de travail a préparé un avant-projet de typologie des fonctions.

L'une des grandes nouveautés de la nouvelle convention est la formalisation de la participation du personnel. Les modalités de constitution des organes participatifs (Conseil de concertation et Conseils participatifs de domaine) ont été définies en collaboration avec les repré-

² Yves Rey (Enseignement), Patrick Furrer (Recherche et Innovation), Denis Berthiaume (Qualité)

³ Vu l'importance de ce processus, nous avons repris dans cette synthèse l'intégralité du texte du Rapport qui s'y rapporte.

sentants et représentantes du corps enseignant, du corps intermédiaire, du personnel administratif et technique et des étudiants et étudiantes. Les travaux en vue de l'élaboration d'un projet de règlement électoral ont été lancés. Des rencontres hebdomadaires « carrefours de transition » ont été organisées tout au long de l'année dans les différentes écoles dans le but d'ouvrir un dialogue autour du changement institutionnel et de l'avenir de la HES-SO. Les discussions ont porté prioritairement sur le statut du personnel, la participation, la complexité organisationnelle et la planification stratégique.

Une Commission de recours couvrant l'ensemble des domaines HES-SO a été créée. Elle a traité 14 recours et en a admis un sur les 19 réceptionnés.

4.2 Enseignement

Trois nouvelles formations ont démarré en automne 2013 :

- BSc en International Business Management à la HEG Genève,
- BSc en Droit économique à la HEG Arc,
- BSc en Energie et techniques environnementales développé par la HEIG-VD et la HES-SO Valais Wallis.

Un accord a été conclu :

- Accord de partenariat avec l'Université de Savoie dans le but de trouver des synergies entre les deux institutions.

De nouveaux programmes ont été autorisés à démarrer leurs cursus :

- Bachelor en Ostéopathie (HEdS Fribourg),
- Bachelor en Danse contemporaine (HETSR).

Plusieurs formations ont vu le jour dans le domaine de la formation continue :

- EMBA en Innovation touristique en collaboration avec l'Institut Kurt Boesch, l'Université de Savoie, Sciences Po de Grenoble,
- EMBA en Hospitality Administration (EHL),
- MAS en ingénierie de la Mobilité (hepia, HEIG-VD, EIA-FR et HES-SO Valais Wallis).

Les effectifs par filière et par école apparaissent dans les tableaux des pages 12 à 17 du Rapport, des statistiques plus générales (mobilité, totaux diplômés, totaux effectifs, genre) aux pages 18 et 19.

4.3 Recherche appliquée et développement Ra&D

Un nouveau système de soutien financier des activités Ra&D a été développé. Il repose sur des règles encore provisoires. Le financement s'effectue par l'octroi d'une enveloppe budgétaire annuelle. Cette enveloppe est distribuée en partie directement aux hautes écoles (financement de base) et le reste est réparti entre différents instruments d'encouragement prévus par les domaines. Les décisions du financement liées à ces instruments sont de la compétence des Conseils de domaine qui décident sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs propres à chaque domaine.

L'acquisition de fonds tiers par la HES-SO – 43,3 millions de francs – est remarquable puisqu'elle atteint le montant le plus élevé de toutes les HES suisses⁴. Ce résultat confirme le fort ancrage régional de la HES-SO par rapport aux autres HES. Il faut toutefois tenir compte du fait que la HES-SO est aussi la plus grande HES de Suisse.

La HES-SO revêt aussi une dimension internationale puisque 32 projets européens ont été subventionnés, dont trois projets dans lesquels la HES-SO est responsable de la coordination, le tout à hauteur de douze millions d'euros.

4.4 Politique d'assurance qualité

Dans ce cadre, la HES-SO développe une approche à trois niveaux :

- Les hautes écoles doivent se doter d'un système de gestion par la qualité ISO dont le but est d'obtenir une bonne performance organisationnelle.
- Toutes les filières de la HES-SO doivent faire l'objet d'une accréditation.
- La HES-SO doit mettre en place les éléments nécessaires au pilotage en se fondant sur les approches développées aux premier et deuxième niveaux pour constituer ses tableaux de bord.

De plus, le rectorat et chaque école cantonale/régionale fixe ses propres objectifs de qualité. La HE-Arc s'est fixé les objectifs suivants :

- renouvellement de la certification ISO 9001,
- accréditation de la filière Bachelor en Microtechnique et confirmation de celle du Master en Conservation-restauration,
- achèvement du projet de gestion selon un modèle développé à l'interne,
- introduction de nouvelles techniques de gestion des risques,
- développement de modes de réaction applicables aux évaluations de cours,
- amélioration du site intranet.

4.5 Egalité des chances

Les activités propres à ce thème sont liées à cinq champs d'action :

- ancrage institutionnel,
- politique du personnel,
- recrutement et encouragement des étudiants et étudiantes,
- enseignement et recherche,
- diversité.

En 2013, les principales activités du Bureau Egalité & Diversité de la HES-SO ont été :

- participation aux processus d'accréditation des Bachelors et Masters HES-SO,
- poursuite de la mise en œuvre du plan Euraxes⁵,
- organisation de deux ateliers REGARD destinés aux femmes de la relève et aux professeurs des HE de Suisse romande⁶,

⁴ Ce montant correspond aux recettes provenant de la recherche du secteur privé, y compris les montants issus de fondations et d'entreprises semi-publiques, les mandats de recherche des cantons et des communes.

⁵ Ce plan s'adresse à l'ensemble des chercheurs et chercheuses dans le but de les sensibiliser à leurs droits et devoirs.

⁶ Dont le but est de proposer des compétences et des outils concrets de gestion de carrière.

- mise sur pied pour les cinq écoles du domaine Ingénierie et Architecture d'une classe préparatoire destinée à de jeunes femmes uniquement,
- organisation de plusieurs manifestations scientifiques,
- participation à la mise en œuvre du projet « HES-SO sans obstacle » dans les hautes écoles⁷.

4.6 Ressources humaines, ressources financières

Les 13 057 personnes employées (3 432 EPT) qui sont engagées par la HES-SO se répartissent de la façon suivante :

Type	%
Corps professoral et enseignant	51
Corps scientifique	21
Corps administratif et technique	28

Comme on peut le constater sur le tableau suivant, le bouclage final 2013 présente une charge cantonale globale inférieure de 1,05 million en comparaison du budget 2014, ceci avec 347 étudiants et étudiantes EPT de plus.

Synthèse financière (francs)

	Budget 2013	Boucl. final 2013	Différence	Delta %
Nombre d'étudiant-e-s	14 681	15 029	347	+ 2,4
Financement fédéral (forfaits)	123 569 905	126 782 513	3 212 608	+ 2,6
Financement fédéral (Ra&D)	7 000 000	10 340 309	3 340 309	+ 47,4
Financement AHES	10 965 060	11 128 073	163 013	+ 1,5
Contributions des cantons partenaires	346 655 087	345 598 385	- 1 056 702	- 0,3

Un graphique montrant l'évolution des contributions financières des cantons partenaires à la HES-SO et des effectifs depuis l'année 2000 apparaît à la page 29 du Rapport.

5 Bilan

L'année 2013, année de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention HES-SO, a été marquée par la mise en place d'une nouvelle gouvernance avec de nouveaux responsables, de nouveaux organes et un développement important des pratiques. Parallèlement, chaque école a poursuivi son développement des filières Bachelor, Master et de formation continue. La HE-Arc a mis un accent prononcé sur l'amélioration du contrôle de qualité et a ouvert une filière BSc en Droit économique qui remporte un grand succès. Au plan financier, le bouclage final 2013 est favorable aux cantons alors que ceux-ci envoient davantage d'étudiants et d'étudiantes dans l'institution.

⁷ Mise en œuvre des recommandations du rapport de la Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaft (ZHAW) « Hautes écoles sans obstacles : état des lieux », Zurich 2010

6 Proposition

Le Grand Conseil prend connaissance du rapport d'information du Comité gouvernemental de la HES-SO à la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO pour la période 2013 ; comptes annuels 2013 et budget 2015.

Annexes :

- Annexe 1 Rapport d'information du Comité gouvernemental de la HES-SO à la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO pour la période 2013; comptes 2013 et budgets 2015
- Annexe 2 Rapport annuel 2014 de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO (CIP HES-SO)